

DEPARTEMENT  
HAUTE-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANE**

**Séance du 04 avril 2024  
Délibération n°3-4**

L'an deux mille vingt-quatre le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Michel MASQUÈRE.

- Présents : Mrs MASQUÈRE Michel, FURCY Alain, CASTEX Jean, BAZART Michel, FINI Sandro et FERRANDI François
- Mmes GUALTER Marie-Christine, ARTIGUES Martine, BOUIN Florence et NSIRI Marielle

Excusés : BOTTAREL Sébastien, CARLINI Claude, DEVAUTOUR Florian et WEIHSS Pascal

Mr DEVAUTOUR Florian donne procuration à Mr FINI Sandro  
Mr FURCY Alain a été nommé secrétaire.

**OBJET : VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES 2024**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- D'augmenter comme suit les taux en 2024

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30.79	32.33
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	72.66	76.29
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	6.60	6.93

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 32,33 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 76,29 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 6,93 %
- D' autoriser le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,  
Le Maire

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10 + 1 procuration  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTES : Contre 0 Pour 11  
Date de convocation : 26 mars 2024  
Date d'affichage :  
Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS

